



**PRIORITÉS
DE LA PRÉSIDENTE
LUXEMBOURGEOISE
2025**



#BeneLUX2025

Présidence luxembourgeoise
du Comité de Ministres
Luxemburgs Voorzitterschap
van het Comité van Ministers

Pour la cinquième fois depuis l'entrée en vigueur du nouveau Traité Benelux en 2012, le Luxembourg assumera en 2025 la Présidence du Comité de Ministres de l'Union Benelux.

Cette fois-ci encore, le Grand-Duché de Luxembourg a défini ses priorités sur base des trois piliers tels qu'exposés par le Traité de l'Union Benelux soit le marché intérieur ; le développement durable ; la justice et les affaires intérieures.

A travers des actions et projets prioritaires, le Grand-Duché va de nouveau promouvoir les valeurs qui le caractérisent - fiabilité, dynamisme et ouverture - dans l'intérêt commun du Benelux et de l'Union européenne, de ses citoyens et de ses entreprises. Trois priorités horizontales caractériseront la Présidence luxembourgeoise :

- **Progresser et prospérer au travers de l'intégration et de l'innovation**
- **Promouvoir la collaboration avec les régions voisines**
- **Protéger et sécuriser les citoyens**

L'action du Benelux reste complémentaire à celle de l'Union européenne, avec laquelle les échanges continueront à être intensifiés. A côté de la mise en œuvre de ses priorités en cohérence avec le Plan annuel et en s'appuyant sur le Secrétariat général, la Présidence luxembourgeoise s'engagera aussi pour une coopération étroite au niveau intergouvernemental, avec notamment l'élaboration de prises de positions communes du Benelux au sein du Conseil de l'Union européenne et la poursuite des échanges avec d'autres pays et groupes de pays.

1. PROGRESSER ET PROSPÉRER AU TRAVERS DE L'INTÉGRATION ET DE L'INNOVATION

Vu l'importance d'un marché intérieur pleinement opérationnel pour les trois pays membres, la Présidence poursuivra les efforts de la Présidence belge pour contribuer à l'élaboration au niveau européen d'une nouvelle stratégie horizontale d'ici juin 2025 pour un marché unique modernisé. Il s'agira en outre de capitaliser sur le soutien exprimé au Conseil Compétitivité de mai 2024 par de nombreux États membres de l'UE pour **supprimer les restrictions territoriales de l'offre**. La Présidence entend profiter de ce momentum pour encourager la nouvelle Commission européenne à présenter une initiative législative. Ainsi il est envisageable d'organiser un événement avec les parties intéressées des trois États membres et la Commission européenne.

La Présidence visera également à finaliser le Traité sur la fraude sociale et à promouvoir l'intelligence artificielle.

Pour améliorer la mobilité des travailleurs, la Présidence continuera à œuvrer pour la **reconnaissance des qualifications professionnelles** et envisagera de relancer la discussion sur une reconnaissance automatique des diplômes de fin d'études secondaires. La certification des compétences, notamment dans la préservation des données numériques, sera également une priorité.



Face aux défis climatiques, la Présidence mettra l'accent sur **le développement durable, l'économie circulaire et la protection de l'environnement**. Elle accélérera les autorisations pour les énergies renouvelables, en particulier **l'hydrogène**, et renforcera la sécurité énergétique. La responsabilité environnementale inclura des initiatives comme la capture du carbone, la construction durable, la gestion de l'eau et des produits chimiques, ainsi que la sécurité alimentaire. La mobilité durable sera également abordée, avec des réformes de la taxation routière et des initiatives pour les véhicules électriques et le transport ferroviaire.

Enfin, la Présidence accordera une attention particulière à l'éducation au développement durable, visant à sensibiliser les jeunes et à les encourager à adopter des comportements responsables pour un avenir durable. A cette fin, l'organisation d'un séminaire Benelux « **éducation au développement durable** » est prévue.

Finalement, des contrôles communs entre les États membres du Benelux dans le domaine de la bonne gestion des biocides et des produits chimiques seront prévus, ainsi que des échanges à haut niveau sur la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau.

2. PROMOUVOIR LA COLLABORATION AVEC LES RÉGIONS VOISINES

En 2025, le Benelux, initiateur de la libre circulation au sein de ses trois membres fondateurs qui donnera lieu à l'**accord de Schengen**, célébrera avec ses autres membres, les 40 ans de cet accord historique. Ainsi, fort de ce passé, le Luxembourg mettra en exergue l'accomplissement de cet accord qui est plus que jamais primordial pour l'Union européenne, son marché intérieur et au-delà.

Dans cet esprit de cohérence et d'intégration, la Présidence luxembourgeoise poursuivra donc dans tous les domaines et par toutes ses actions un **renforcement des synergies régionales et européennes**. Toutes

les priorités décrites dans ce texte devront intégrer cet effort transversal afin de continuer à positionner le Benelux à la fois comme

laboratoire de l'Europe et comme partenaire privilégié au

niveau régional, qu'il s'agisse des régions limitrophes

de l'Union Benelux incluant la Grande Région ou

d'autres régions partenaires. En s'alignant sur le

programme pluriannuel 2025-2028 du Benelux,

établi sous Présidence belge du Benelux, la

Présidence luxembourgeoise veillera à la

continuité interne des efforts du Benelux et de

la cohérence avec le nouvel agenda stratégique

de l'Union européenne.

Au-delà du Benelux, le Luxembourg assumera

aussi la Présidence de **la Grande Région** pour les

années 2027 et 2028, et déploiera tous ses efforts

pour aligner, là où cela est possible, ses priorités

dans un contexte plus large. Le Luxembourg continuera

la coopération avec les régions voisines en mettant l'accent

sur les voisins immédiats du Luxembourg.

En particulier, dans le domaine de la transition énergétique, les synergies continueront à être développées : au sein du **Forum Pentalatéral**, dont le secrétariat général du Benelux assure la gestion quotidienne depuis sa création en 2005 et qui regroupe, outre les pays du Benelux, l'Allemagne et la France, ainsi qu'au sein de la Coopération énergétique de la mer du Nord (NSEC), dont sont membres en plus des pays précités l'Irlande, le Danemark et la Norvège.



3. PROTÉGER ET SÉCURISER LES CITOYENS

La **sécurité intérieure** constituera un pilier de la Présidence luxembourgeoise qui poursuivra la mise en œuvre du nouveau Traité de police Benelux et la conclusion d'accords sur les actes d'exécution qui doivent le compléter. La Présidence luxembourgeoise souhaite continuer à promouvoir au sein du Benelux l'approche administrative pour lutter contre le crime organisé et notamment contre l'infiltration de l'économie légale. La lutte contre le trafic des stupéfiants au sein du Benelux sera intensifiée et des exercices communs de terrain entre les forces de l'ordre seront organisés. La lutte contre la traite des êtres humains sera également mise en avant.

Au travers de la **formalisation d'un groupe informel sur les PNR** (Passenger Name record), il s'agira d'optimiser la prestation de service par rapport aux autorités et services nationaux compétents, à savoir la police, les douanes et le service de renseignement du pays respectif dans la mission de lutte contre le terrorisme et la criminalité grave.

La Présidence veillera aussi à favoriser la **coordination dans le cadre de la gestion des crises**, en promouvant le renforcement des échanges d'informations entre les centres de crise, notamment par des tests de communication non annoncés, des échanges sur des thématiques d'actualité et des visites de travail entre opérateurs. Cette coopération sera soutenue par un dialogue continu entre les directeurs des centres de crise européens ainsi qu'un suivi de la coordination et des dispositifs d'assistance mutuelle en cas d'accidents ou de catastrophes. La Présidence envisage un renforcement de la coopération et de l'échange entre les pays du Benelux et d'autres acteurs régionaux, notamment sur le renforcement de la résilience nationale en mettant davantage l'accent sur la continuité de gouvernement.



Un échange sera organisé afin d'explorer dans quelle mesure les pays du Benelux pourront coopérer et échanger des informations pratiques dans le contexte du **Cadre d'action de Sendai** pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

Un accent sera aussi mis sur la **sensibilisation des citoyens** à la préparation et à la prévention ainsi qu'à l'éducation du public en vue du renforcement de la résilience nationale.